

Règlement bourses

Ambassadeurs de la mobilité
2019/2020

16/09/2019

Article 1 : Objet

Un appel à candidatures pour des Bourses « Ambassadeurs de la mobilité » est organisé chaque année académique par la Fondation de l'Université Jean-Monnet.

Article 2 : Conditions de candidature

Ces bourses sont ouvertes à tout étudiant(e) de l'Université Jean Monnet candidatant au titre d'un projet de mobilité sortante et s'inscrivant dans le cadre des programmes d'échanges académiques réalisés par l'Université Jean Monnet (facultés, instituts et écoles de l'Université Jean-Monnet).

Cet appel à candidatures s'adresse aux étudiant(e)s qui, l'année de leur mobilité, sont/seront inscrits en tant que :

- Étudiants de Licence 2 au Master 2 inclus
- Élèves ingénieurs à partir de la seconde année d'études.
- Étudiants en seconde année de DUT ou étudiants en parcours de mobilité post DUT organisé par l'IUT (ex : DUETI)

L'étudiant(e) doit être candidat(e) à une mobilité internationale (d'un ou deux semestres) prévue dans le cadre d'un programme d'échange proposé par l'Université Jean-Monnet (Erasmus, ISEP, ORA, CREPUQ, etc.).

La candidature de l'étudiant vaut pour acceptation totale des engagements et de la philosophie portée par le projet « Ambassadeur de la mobilité de l'UJM » et décrit en annexe 1.

Article 3 : Conditions relatives à la bourse

La candidature de l'étudiant(e) doit impérativement répondre aux objectifs de la Fondation de l'Université Jean-Monnet.

Par conséquent cette candidature devra convaincre le jury que le candidat souhaite contribuer au rayonnement ainsi qu'à la promotion de la France, de la région et plus particulièrement du territoire ligérien et de l'Université Jean-Monnet

L'étudiant(e) peut concourir au maximum deux années consécutives.

La bourse est cumulable avec tout autre dispositif de bourse de mobilité.

Les étudiant(e)s ne peuvent pas candidater la même année à un prix d'excellence de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et/ou à une bourse au mérite.

Tout manquement des engagements de l'étudiant(e) tels que détaillés dans l'annexe 1 pourra donner lieu à une suspension du versement de la bourse et/ou à un remboursement total ou partiel.

Dans le cas d'une telle situation, le délégué général de la Fondation et le Vice-Président des relations internationales décideront de la modalité de la sanction en fonction des critères suivants :

- Importance du manquement
- Impact en termes d'image auprès du partenaire académique

Article 4 : Modalités de participation

Inscription

L'étudiant(e) devra remplir un dossier d'inscription sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet disponible sur : <https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/formulaires/ambassadeur-mobilite.html>

Pièces à produire

- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas une page dactylographiée
- Un document répondant à trois sujets ([Document téléchargeable](#)¹ en ligne sur le dossier de candidature)
- Un ou deux courriers de recommandation : références académiques et/ou professionnelles (hors membre du jury de la Fondation, cf. article 5)

Les dossiers seront à transmettre en ligne **au plus tard le vendredi 11 octobre 2019 12h00**.

Un accusé de réception automatique sera transmis au candidat sous 1h. Sans réception de celui-ci, il s'engage à prendre contact par email à : fondation@univ-st-etienne.fr

Article 5 : Jury

Les candidatures retenues à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par le candidat(e), d'une présentation orale de dix minutes devant un jury multidisciplinaire et professionnel, présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet, d'universitaires et d'un représentant des services des relations internationales. Les meilleures candidatures seront retenues jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire globale allouée par la Fondation et révisée chaque année.

Les membres du jury participants ne sont pas autorisés à écrire de courrier de recommandation à l'attention d'un candidat.

Article 6 : Modalités financières

Le montant de la bourse de mobilité internationale peut aller jusqu'à 1400 €.

Le montant diffère en fonction de la zone dans laquelle vous partez :

- 1) Zone bourse 1 (1400€):
 - Universités de l'alliance Arqus (Université de Grenade, Université de Bergen, Université de Graz, Université de Padoue, Université de Vilnius, Université de Leipzig)
 - Universités de l'alliance internationale de l'UDL partenaires de l'UJM : Université de Sao Paulo, université d'Ottawa université de Tokyo-Tohoku, Universités de Turin, Milan et de Shanghai.
 - Zones dont le coût de la vie est élevé (évalué par le pôle Mobilité sortante de la Direction de l'International)
- 2) Zone bourse 2 (1000€):

¹ <https://fondation.univ-st-etienne.fr/attachments/ambassadeurs-mobilite-article-2/presentation-projet.docx>

- Autres établissements bénéficiant d'un accord avec l'UJM

Le versement de la bourse de mobilité internationale sera réalisé en deux (2) virements bancaires :

- 60% un mois après la publication des résultats
- 40% à l'issue de la mobilité et de la remise du document vidéo ou photo décrit dans l'annexe 1.

Article 7 : Communication

La Fondation de l'Université Jean-Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des supports remis à la Fondation de l'UJM. Les diplômé(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

Ambassadeurs de la mobilité

Missions et engagements

Ambassadeur de la mobilité, mais qu'est-ce donc ?

Chaque année l'Université Jean Monnet, grâce à ses accords internationaux négociés par le service des Relations Internationales, envoie plus de 500 étudiants dans le monde entier chaque année pour vivre une expérience unique : étudier un semestre ou parfois plus dans une université partenaire à l'étranger.

Ce système est basé sur un principe de réciprocité où chaque partenaire universitaire envoie ses étudiants chez les partenaires avec qui ils ont signé un accord.

Vous devenez alors l'invité de l'Université qui vous accueille, et cela est d'autant plus vrai que vous ne payez pas les frais de l'université d'accueil (qui peuvent être jusqu'à 50 fois supérieurs aux droits d'inscription que vous payez dans votre université d'origine).

C'est donc dans ce contexte que vous partez en tant qu'étudiant qui poursuit son parcours d'études mais également en tant que digne représentant de votre université.

C'est de ce constat qu'a donc émergé le concept d'ambassadeur de la mobilité : identifier nos meilleurs représentants pour porter haut et fort les valeurs et le nom de l'Université Jean Monnet et bien entendu développer l'attractivité de notre territoire et inciter des étudiants du monde entier à vivre une expérience unique sur l'un des campus de Saint-Etienne/Roanne.

Bourse ambassadeur

Chaque année, la Fondation octroie un montant dédié alloué aux étudiants ambassadeurs.

Ce montant est une distinction remise aux étudiants sélectionnés pour, entre autres, la qualité des projets qu'ils proposeront.

60% de la somme de la bourse est versée à votre départ et 40% de la somme restante à votre retour une fois les derniers documents remis.

Le rôle de l'ambassadeur de la mobilité

Être ambassadeur de la mobilité, c'est une expérience unique qui vous permet en tant qu'étudiant ambassadeur de représenter votre université, de développer de nouvelles compétences en termes d'animation, de gestion de projet et de valoriser cet engagement grâce à l'obtention du diplôme de la Fondation de l'UJM qui vous est remis en fin de mission.

« Avec de grands pouvoirs viennent de grandes responsabilités »

Il est très important de garder à l'esprit que quand vous partez à l'étranger, vous obtenez le « statut d'ambassadeur » et que vous représentez votre Université.

En tant qu'ambassadeur, cette responsabilité est d'autant plus forte et un comportement irréprochable vous est demandé.

Tout manquement à ce principe pourra donner lieu à une privation de tout ou partie de la bourse et de la privation du titre d'Ambassadeur de la mobilité de l'UJM.

Cependant nous croyons fermement que si vous postulez à cette bourse, c'est que vous êtes déjà convaincu de l'intérêt de promouvoir votre université et de l'importance de la bonne réussite de ce projet.

Ce titre d'ambassadeur vous amènera à mener différentes activités.

Il s'agira d'être un interlocuteur privilégié avec le pôle Mobilité sortante de la Direction de l'International, d'animer le réseau UJM du pays ou de l'Université dans laquelle vous êtes (sans se substituer au service RI), être une des voix de l'Université pour s'adresser aux étudiants étrangers...

À cet effet, voici les différentes activités pour lesquelles l'ambassadeur s'engage à accomplir :

- Vous participez à la **réunion de départ et de présentation du dispositif** : Nous vous brieferons sur votre mission et vous remettons votre kit ambassadeur (en présentiel si vous êtes présent sur le territoire français ou par visio si vous êtes déjà à l'étranger).
- Vous organisez un **groupe de discussion** (groupe Whatsapp) de votre pays/université. Vous en devenez le référent et contribuez activement à l'animation de cet espace. Cet espace aura pour objectif de partager avec les autres étudiants UJM des infos sur le pays, des anecdotes, photos, et relayez certaines informations de l'Université en complément des informations transmises par les canaux traditionnels.
- Vous participez au groupe Whatsapp **ambassadeur** (partage de photos, d'anecdotes, échange d'informations privilégiées avec le service Relations Internationales de l'UJM)
- [Facultatif] Vous organisez un **évènement pays UJM** avec tous les étudiants de l'UJM
- Vous organisez un **évènement d'information** de la France et de l'UJM dans **l'Université d'accueil** (en accord et coordination avec les instances de l'université d'accueil). Vous pourrez vous servir de votre pack ambassadeur à cet effet. L'université d'accueil sera notifiée en amont de votre statut d'ambassadeur.
- Vous **créez un support visuel de votre voyage à l'international** :
 - En vidéo : cf. « [Consigne pour la création de la vidéo Ma mob120s²](#) »
 - Par la création [d'un poster en images^{3 4}](#)
- Vous participez à la **réunion de retour** suite à votre échange académique.
- Vous **organisez un évènement de promotion de l'université d'accueil** à l'UJM suite à votre retour en France (avec information en amont auprès de l'université d'accueil, en

² <https://fondation.univ-st-etienne.fr/attachments/ambassadeurs-mobilite-article-2/presentation-projet.docx>

³ Nécessite la création d'un compte gratuit sur le site [canva.com](https://www.canva.com)

⁴ Lien du modèle du poster :

https://www.canva.com/design/DADjZtAqj1l/share/preview?token=oiDVtzQbECdl4KuiqOdaqQ&role=REMIXER&utm_content=DADjZtAqj1l

collaboration avec les éventuels étudiants étrangers de l'université d'accueil présents à l'UJM et le service relations internationales de l'UJM).

- Vous participez activement à la [semaine de la mobilité internationale](#) avec : aide logistique et témoignage
- Vous vous engagez à être présent pour la [remise de diplôme](#) durant la semaine internationale (mois d'octobre)